

Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain  
QUILICHINI et Emmanuel CELERI  
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE SANTA MARIA SICHE

Suivant acte reçu par Maître Emmanuel CELERI, Notaire à AJACCIO, le 28 novembre 2024, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

Madame Laure Marie LEONZI, retraitée, demeurant à ALATA (20167) lieudit La Trova. Née à SANTA-MARIA-SICHE (20190), le 20 mai 1918. Veuve de Monsieur Antoine VANNONI et non remariée et décédée à ALATA le 12 février 2001.

Elle a possédé depuis plus de trente ans, sur la commune de Santa Maria Siche (Corse du Sud) les lots 2, 3 et 4 de l'immeuble situé Piazza Al Balcone pour une contenance de 01a.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : [rombaldi.formalites@notaires.fr](mailto:rombaldi.formalites@notaires.fr)